

congrès du parti libéral de 1973 à Ottawa. J'aimerais entendre le nouveau secrétaire parlementaire aborder ce sujet, mais il devra faire attention de ne pas s'y noyer. La résolution se lit ainsi:

Que, vu l'importance croissante des pêches pour les Canadiens, surtout ceux des provinces côtières, on devrait rétablir sur-le-champ un ministère chargé de cette activité qui porterait le nom de ministère des Pêches et des Ressources marines.

Voilà mot pour mot, la résolution adoptée lors du congrès de 1973 du parti libéral. J'ai raison de croire que le secrétaire parlementaire n'y assistait pas. Par ailleurs, il a sûrement dû assister à la réunion des candidats libéraux des provinces atlantiques tenue à Halifax pendant la campagne électorale fédérale de 1974. Ils y adoptaient une résolution semblable réclamant un ministère des Pêches distinct, alléguant que le bill de 1972 sur la réorganisation du gouvernement avait noyé le ministère et créé le ministère de l'Environnement.

Les journaux ont rapporté qu'après la réunion des candidats libéraux des provinces de l'Atlantique, le premier ministre (M. Trudeau) avait appuyé cette résolution. Il s'est engagé solennellement envers les habitants des provinces de l'Atlantique à rétablir le ministère des Pêches. J'aimerais que le secrétaire parlementaire, qui représente sans doute une des circonscriptions canadiennes où la pêche a le plus d'importance, explique comment, étant donné son rôle actuel au sein du parti libéral, le gouvernement fédéral a pratiquement fait fi de cette résolution adoptée par les candidats libéraux des provinces de l'Atlantique.

● (1610)

Cette industrie traverse une crise. C'est sa survie qui est en jeu tout comme la survie économique de Terre-Neuve qui lui est liée.

Je serai le premier à féliciter le gouvernement et le ministre d'État aux Pêches de leur succès à la conférence du CIPAN à Montréal où ils ont pu faire adopter une résolution prévoyant une réduction de 40 p. 100 des prises totales des membres du CIPAN de même qu'une augmentation correspondante de nos propres prises; je dirai quand même au gouvernement que ce n'est pas assez. Cela ne diminue en rien la nécessité d'étendre notre contrôle sur la zone économique de 200 milles, comme l'a déjà fait la république d'Islande et comme le Congrès des États-Unis a déjà décidé de le faire.

J'espère que le ministre, qui dirigera la délégation canadienne à la Conférence sur le droit de la mer à New-York, en mars, tiendra compte du désir du Parlement du Canada et du peuple canadien, exprimé par tous les premiers ministres à Saint-Jean, il y a quelques mois, de voir le Canada étendre ses limites à 200 milles pour préserver les espèces et cette industrie vitale. Aucune demi-mesure ne réussira, car nous connaissons, par expérience, la faiblesse du CIPAN.

Elle tient à ce que les pays membres ne sont pas capables de respecter leurs engagements. Nous n'avons aucune raison de croire que cette situation changera. Nous n'avons pas encore les forces de surveillance voulues pour exercer le droit que nous reconnaissons les accords du CIPAN et aborder les bateaux qui pêchent au large de nos côtes afin d'établir s'ils respectent leur quota.

Ministère des Pêches

Le Canada doit avoir un droit de gestion exclusif. Je ne veux pas dire un seul instant que le Canada doit se réserver la récolte des ressources. Mais il faut que quelqu'un se charge de les gérer et, de toute évidence, ce quelqu'un devrait être l'état côtier intéressé. Le Canada devrait exercer son droit de gérer ses ressources, non seulement dans notre intérêt car il s'agit d'une industrie vitale pour nous, mais dans celui des autres nations du monde et surtout des nations signataires de l'accord du CIPAN, dont les bateaux pêchent au large de nos côtes.

Je sais que le ministre emportera avec lui, en se rendant à cette conférence, la bonne volonté de la Chambre et des Canadiens. J'espère qu'il jugera bon d'inclure dans la délégation canadienne des membres des partis de l'opposition, à titre d'observateurs. On donnerait ainsi aux autres pays présents à la conférence une indication tangible que le Canada est uni dans cet effort.

Je n'ai pas l'intention cet après-midi de souligner les problèmes de cette industrie qui, je le sais, sont loin d'être étrangers aux députés. Je souhaite simplement conclure en disant qu'au milieu de cette crise effrayante, de cette lutte désespérée d'une industrie qui cherche à survivre, je regrette profondément qu'elle ne soit pas au moins appuyée par un ministère de la Pêche qui lui serait propre. Je rends hommage au ministre d'État chargé des Pêches qui fait de son mieux, compte tenu des conditions qui lui sont imposées dans l'exercice de ses fonctions. Pour être plus précis, il ne dirige pas le ministère; il a peu de contrôle et peu à dire dans la gestion du budget du ministère et il est donc pratiquement incapable d'assurer ses responsabilités, au sein du ministère, vis-à-vis des pêcheurs du Canada.

J'espère que la Chambre approuvera le renvoi de ce bill au comité, afin que nous puissions entendre des témoins et étudier les répercussions des propositions que j'ai faites. L'unique objet de cette mesure consiste en la création d'un poste de fonctionnaire au sein du ministère actuel de l'Environnement, qui porterait le titre de sous-ministre des Pêches et qui aurait pour fonction de veiller à l'exploitation du ministère des Pêches et à assister le ministre d'État chargé des Pêches. J'espère que ce bill recevra l'appui de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Permettez-moi tout d'abord de remercier le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) de nous fournir, en soulevant cette question, l'occasion de participer à ce débat, débat d'une grande importance pour la côte atlantique et, en fait, pour l'ensemble de la nation, car les pêcheries sont venues, à juste titre, une question nationale.

J'aimerais m'associer au député pour féliciter mon ami le député de Gander-Twillingate (M. Baker) pour sa nomination au poste de secrétaire parlementaire. Je pense que c'est une façon de reconnaître non seulement les talents de mon honorable ami et l'estime en laquelle il est tenu, mais aussi la réalité d'une province bien particulière, je veux dire la province de Terre-Neuve et du Labrador. Il marche ainsi sur les traces d'un certain nombre de députés, dont moi-même, et je suis certain qu'il saura se montrer parfaitement à la hauteur de ses responsabilités.